

Ministère de l'éducation : dépôt d'attestations pour bénéficiaire de l'amnistie générale

Le ministère de l'Éducation appelle, dans un communiqué rendu public mercredi, 2 mars 2011, tous les éducateurs, administratifs et agents qui ont été limogés ou soumis à des sanctions disciplinaires et qui sont concernés par l'amnistie générale, à déposer auprès des commissariats régionaux à l'éducation, dans les plus brefs délais, les attestations y afférentes attribuées par les tribunaux.

Le présent communiqué fait suite à l'appel lancé, récemment, par le ministère aux personnes concernées par l'amnistie pour présenter des attestations y afférentes.